

Suivi des crédits aux entreprises en Polynésie française au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, l'**encours total** des crédits sur les entreprises déclarés au Service central des risques (SCR) s'établit à 262 milliards de FCFP. Il s'affiche de nouveau en repli sur l'année (-2,2 % sur un an, après -4,8 % en 2015). Les crédits mobilisés ^(*), qui représentent 72,1 % de l'encours global, se contractent également (-3,4 % sur un an, après -4,3 % en 2015).

La baisse de l'encours total touche plusieurs secteurs : (i) les activités financières et d'assurance (-32,2 %, après le remboursement anticipé par une holding locale de la totalité de ses emprunts et la forte baisse des concours bancaires courants), (ii) les activités immobilières (-3,2 %, compte tenu du recul des engagements hors bilan), (iii) la construction (-5,1 %, avec l'apurement de créances douteuses), (iv) l'information et la communication (-18,1 % imputable aux opérateurs de téléphonie) et (v) le secteur des transports et de l'entreposage (-3,0 %, l'octroi de nouveaux crédits ne compensant pas les remboursements d'emprunts). En revanche, l'industrie (+22,2 % en lien avec l'augmentation des crédits de trésorerie et des avals et cautions) et le secteur de soutien aux entreprises (+16,8 %, portés notamment par les sociétés de défiscalisation) enregistrent une forte progression sur l'année. Structurellement, les risques demeurent toujours concentrés sur les secteurs du commerce, des activités immobilières et des transports et de l'entreposage, qui totalisent plus de la moitié des concours bancaires (57 % des concours globaux).

Par taille d'entreprise, les petites et moyennes entreprises captent près de la moitié des **engagements mobilisés** (47,3 %), contre 26,4 % pour les grandes entreprises et 26,3 % pour les très petites entreprises.

Sur l'année, les très petites entreprises enregistrent un repli de leurs concours (-5,1 %, après +5,0 % en 2015) tant sur le court terme que sur le moyen et long terme. La réduction des engagements des petites et moyennes entreprises s'amplifie, -19,1 %, après -1,4 % en 2015. En revanche, les grandes entreprises observent une remontée de leurs encours de crédit (+7,7 %, après -9,7 % l'an dernier) portée par le dynamisme des dettes à court terme, alors que les emprunts à moyen et long terme se contractent de nouveau.

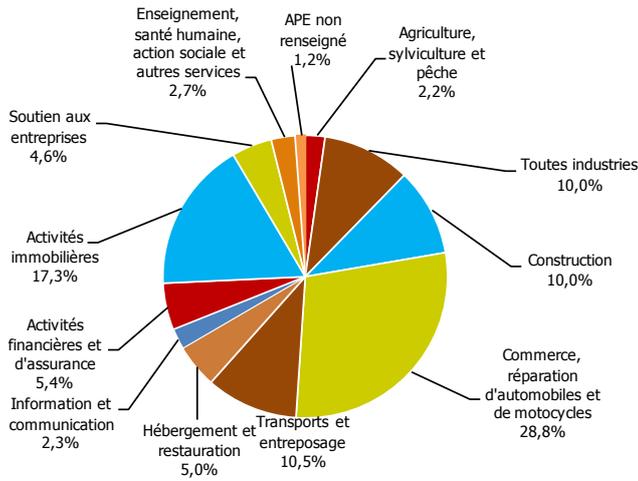
Avertissement : Les informations utilisées dans la présente note, issues du Service central des risques (SCR), ne sont pas directement comparables avec les données de la publication « Évolutions bancaires et monétaires » dans la mesure où les périmètres de déclarations diffèrent (notamment sur les seuils déclaratifs, la prise en compte des concours douteux). La méthodologie retenue est détaillée en page 5.

LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

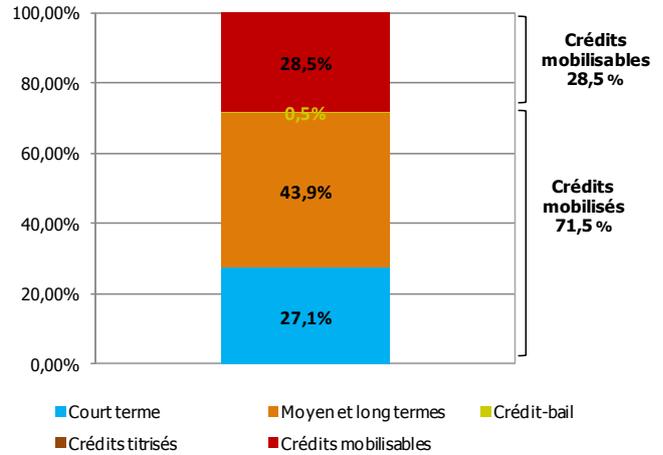
En millions F CFP	Crédits mobilisés (*)			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition
Agriculture, sylviculture et pêche	5 157,7	3,8%	2,7%	712,3	-23,7%	1,0%	5 869,9	-0,6%	2,2%
Toutes industries	16 792,6	17,9%	8,9%	9 390,8	30,9%	12,8%	26 183,4	22,2%	10,0%
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>8 624,3</i>	<i>9,6%</i>	<i>4,6%</i>	<i>3 693,4</i>	<i>-4,5%</i>	<i>5,1%</i>	<i>12 317,8</i>	<i>5,0%</i>	<i>4,7%</i>
Construction	16 076,4	-8,2%	8,5%	10 147,0	0,1%	13,9%	26 223,4	-5,1%	10,0%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	46 901,8	4,0%	24,9%	28 377,8	-4,1%	38,8%	75 279,5	0,8%	28,8%
Transports et entreposage	17 729,1	-21,4%	9,4%	9 732,7	69,1%	13,3%	27 461,8	-3,0%	10,5%
Hébergement et restauration	11 075,0	-1,9%	5,9%	2 049,7	10,6%	2,8%	13 124,8	-0,1%	5,0%
Information et communication	4 376,1	-15,2%	2,3%	1 771,6	-24,6%	2,4%	6 147,6	-18,1%	2,3%
Activités financières et d'assurance	12 250,4	-33,1%	6,5%	1 769,4	-25,2%	2,4%	14 019,7	-32,2%	5,4%
Activités immobilières	39 027,2	2,2%	20,7%	6 224,3	-27,4%	8,5%	45 251,5	-3,2%	17,3%
Soutien aux entreprises	10 048,1	19,0%	5,3%	1 959,7	6,8%	2,7%	12 007,7	16,8%	4,6%
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	6 121,4	-0,7%	3,2%	946,0	-45,5%	1,3%	7 067,5	-10,6%	2,7%
APE non renseigné	3 001,2	-7,3%	1,6%	20,8	-1,0%	0,0%	3 022,0	-9,5%	1,2%
Total	188 556,8	-3,4%	100,0%	73 102,0	1,0%	100,0%	261 658,8	-2,2%	100,0%

(*) les crédits mobilisés (débloqués)

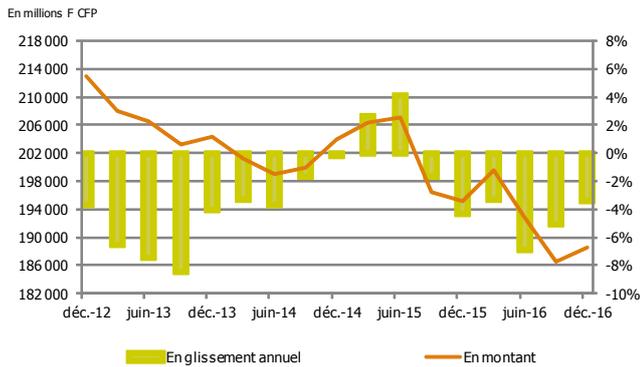
Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



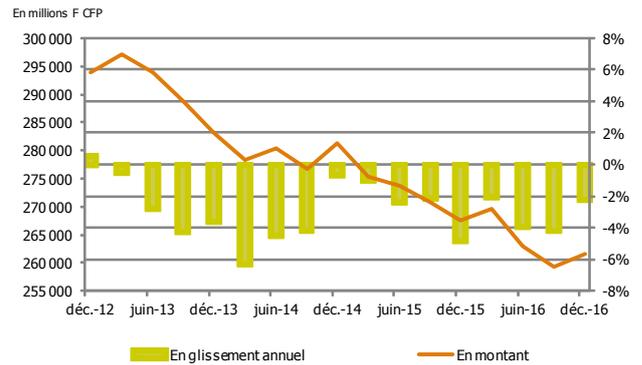
Répartition des crédits totaux par terme



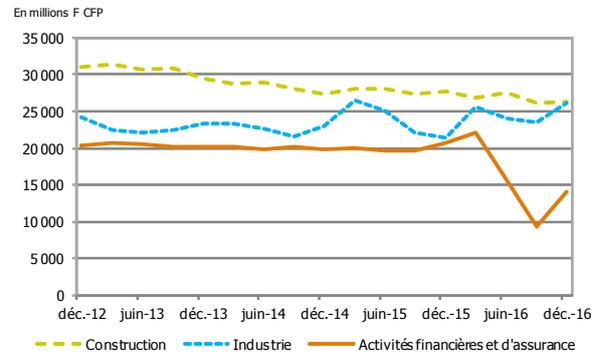
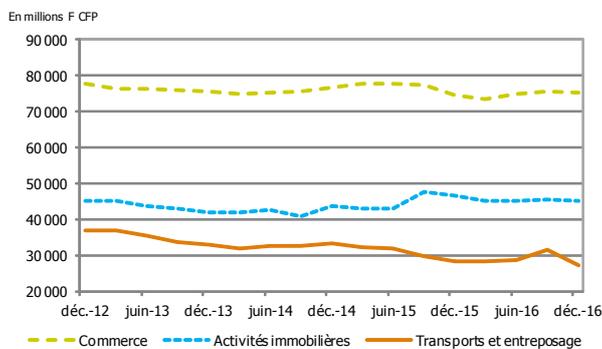
Évolution des crédits mobilisés



Évolution des crédits totaux



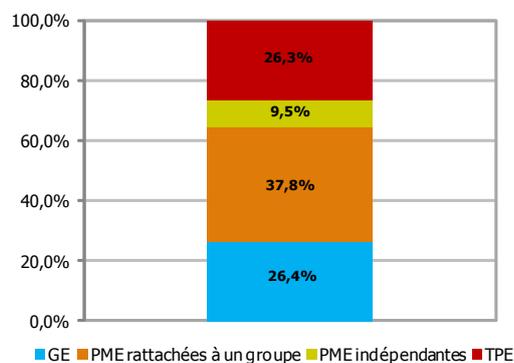
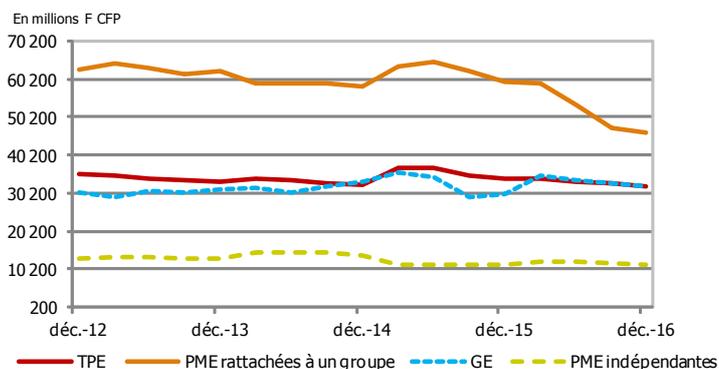
Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité



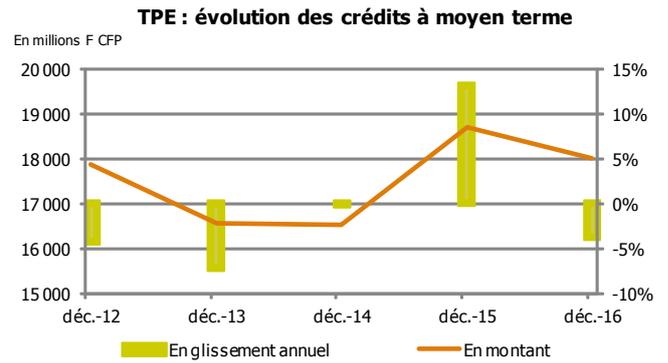
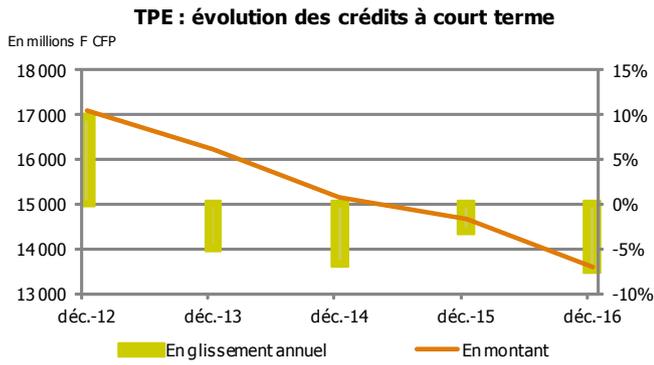
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/16	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16	Glissement annuel (en %)
Crédits CT		16 610,4	15 199,6	13 893,4	12 868,6	19 483,5	51,4%
Crédits MLT		13 633,6	16 007,2	19 050,0	16 886,3	12 450,6	-26,3%
Crédit-bail		17,4	24,5	102,0	85,1	214,3	151,8%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total GE	24	30 261,4	31 231,2	33 045,5	29 840,0	32 148,5	7,7%
Crédits CT		28 316,7	27 935,6	29 724,5	28 128,4	21 825,4	-22,4%
<i>dont PME indépendantes</i>		3 964,7	3 869,5	4 483,7	2 524,2	3 050,4	20,8%
Crédits MLT		46 964,1	46 916,2	41 828,7	42 310,2	34 986,8	-17,3%
<i>dont PME indépendantes</i>		9 102,8	9 048,4	9 336,1	8 796,8	8 429,6	-4,2%
Crédit-bail		556,7	558,5	480,8	594,8	663,5	11,6%
<i>dont PME indépendantes</i>		74,3	40,6	50,8	51,1	44,1	-13,8%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total PME	346	75 837,4	75 410,3	72 033,9	71 033,3	57 475,6	-19,1%
<i>dont PME indépendantes</i>	106	13 141,8	12 958,5	13 870,6	11 372,1	11 524,0	1,3%
Crédits CT		17 076,6	16 241,5	15 146,0	14 683,9	13 589,8	-7,5%
Crédits MLT		17 863,8	16 562,3	16 538,1	18 719,6	18 027,2	-3,7%
Crédit-bail		225,8	247,1	527,1	407,3	465,3	14,2%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total TPE	3 336	35 166,1	33 050,9	32 211,2	33 810,9	32 082,3	-5,1%
Holding et administrations d'entreprises	55	10 641,7	9 479,4	8 553,1	7 532,9	10 631,5	41,1%
Activités immobilières	1 004	52 452,8	50 015,9	50 579,3	48 006,3	48 096,0	0,2%
Divers	503	8 600,2	5 197,4	7 557,8	4 938,3	8 123,0	64,5%
TOTAL crédits mobilisés	5 268	212 959,8	204 385,1	203 980,8	195 161,7	188 556,8	-3,4%
Total crédits CT		81 156,6	79 011,3	79 557,7	74 292,4	72 027,2	-3,0%
Total crédits MLT		130 816,7	124 281,9	123 160,2	119 554,1	115 033,4	-3,8%
Total crédit-bail		986,4	1 091,8	1 262,9	1 315,3	1 496,2	13,8%
Total crédits titrisés		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL crédits mobilisés		212 959,8	204 385,1	203 980,8	195 161,7	188 556,8	-3,4%
TOTAL crédits mobilisables		80 829,9	78 828,4	77 199,5	72 406,4	73 102,0	1,0%
TOTAL	5 268	293 789,7	283 213,4	281 180,4	267 568,1	261 658,8	-2,2%

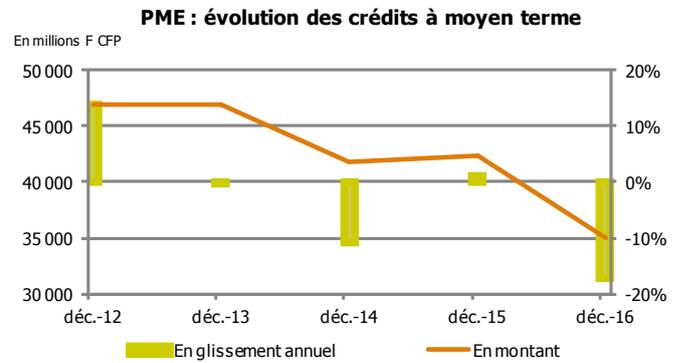
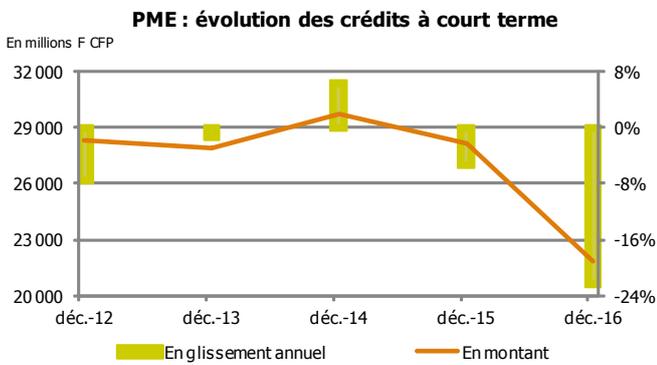
Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises



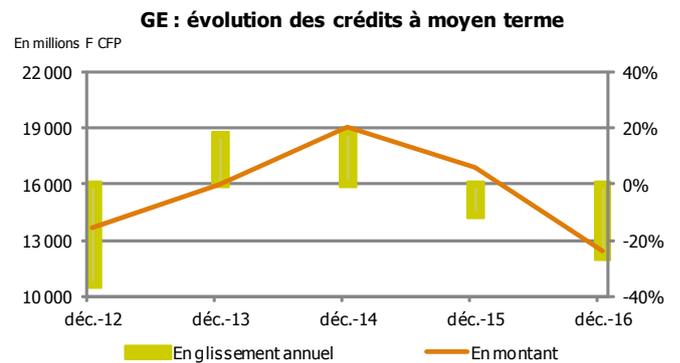
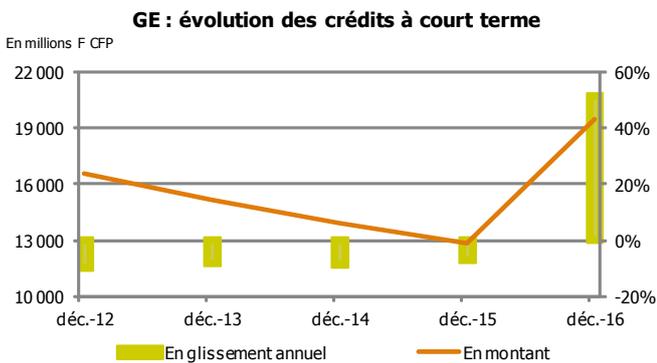
Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme



Évolution des crédits mobilisés des PME par terme



Évolution des crédits mobilisés des GE par terme



PRÉAMBULE

Conformément à l'instruction n° 1-93 du 25 janvier 1993 prise en application du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), le Service central des risques de l'IEOM (SCR 2) est chargé de centraliser mensuellement, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM), les concours accordés par des guichets installés dans les COM quelle que soit la localisation des bénéficiaires, et les concours accordés par des guichets situés hors de la zone des COM si les bénéficiaires sont localisés dans la zone. Participent à la centralisation des risques les établissements de crédit, les sociétés de financement et les établissements de crédits spécialisés ainsi que la Caisse des dépôts et consignations. Le seuil déclaratif est de 2 500 K XPF de crédits.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au SCR 2 complétées par les déclarations au Service central des risques de la Banque de France (SCR), dès lors que les concours sont accordés à des entreprises localisées dans les COM du Pacifique. Les déclarations concernent les concours accordés par des établissements métropolitains ou ultra-marins à des contreparties localisées dans les COM.

Les déclarations portent sur les **crédits mobilisés** (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les **crédits mobilisables** (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que les avals et cautions). Elles intègrent les créances douteuses brutes, y compris pour la partie concernant les provisions.

Le périmètre retenu concerne les encours accordés aux sociétés non financières et aux entrepreneurs individuels, identifiés au travers de la catégorie juridique d'appartenance. Concernant les entrepreneurs individuels, les encours professionnels et privés sont déclarés.

Dans le cadre de la présente publication, les entreprises sont classées et regroupées par secteur d'activité à partir de leur code NAF (Nomenclature d'activités françaises). Il existe pour chaque secteur d'activité un référentiel permettant d'identifier les codes NAF appartenant au secteur concerné. Si aucune correspondance n'est trouvée entre le code NAF et le secteur d'activité alors la contrepartie est enregistrée dans la rubrique « APE non renseigné ».

Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes) représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEOM, l'encours de crédits mobilisés et l'encours de crédits mobilisables. Les critères de répartition des entreprises par catégorie sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année N-1. Ainsi, par exemple, le suivi des crédits de l'exercice 2014 repose sur les critères arrêtés au 31 décembre 2013.

- Les **Grandes entreprises** (GE) : sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 6 milliards de F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité A, B, C et D) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont le maximum de l'encours de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 2,39 milliards F CFP ;
- les **Petites et moyennes entreprises** (PME) : sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 240 millions F CFP et 6 milliards F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité E, F et G) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 119,33 millions F CFP ;
- les **Très petites entreprises** (TPE) : sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 240 millions F CFP, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 119,33 millions F CFP et le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 2,39 milliards F CFP.

Enfin, cette classification par taille d'entreprises isole les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance. À noter que les entreprises du secteur « activités immobilières » correspondent aux entreprises de la section L « activités immobilières » auxquelles sont ajoutées celles de la classe 4110 « promotions immobilières de bâtiments » (sous-catégorie de la section F « Construction »).